Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D041_BUR250325-DE

D041-COS250325

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents :Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU; Jean-Pierre CHAPALAIN, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Adeline AUBERGER, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Anne BOISTEAU-PAYEN, Damien GRASSET, Christophe HOGARD

Excusés représentés :
Pascal MORINEAU représenté par Dominique PASQUIER
Pascal PAQUEREAU représentée par Francis BEAUFOUR

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU
Jean-Marie GRIMAUD ayant donné pouvoir à Christophe HOGARD

Excusés :
Yoann GRALL, Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de Callac, David BELY, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Isabelle CADOU, Loïc CHUSSEAU, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Stéphane GUILLON, Lionel GAZEAU, Jean-François FRUCHET, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 36
Votants : 40

Etat des consignations constituées auprès de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024

Vu le code de l'environnement et notamment le titre I du livre V pour ses parties législatives et réglementaires,

Vu les arrêtés d'autorisation d'exploiter qui oblige Trivalis dans le cadre de l'exploitation de certains sites de traitement à constituer des garanties financières,

Vu la délibération D180-COS131216 portant approbation de la démarche de consignations auprès de la caisse des dépôts et consignation,

Vu les délibérations D221-COS191217, D043-COS270318, D111-COS161018, D128-COS171219 et D183-COS131222 actualisant le programme de constitution des consignations,

Considérant les réalisations de consignations effectuées depuis 2016,

Considérant le compte financier unique 2024,

Le Président présente l'état des consignations au 31 décembre 2024,

Il rappelle que les consignations visent à constituer les réserves pour assurer les garanties financières fixées par les arrêtés préfectoraux dans le cadre de l'exploitation de certains sites de traitement,

Dans ce cadre en 2023, une consignation pour le centre de transfert de Givrand a été réalisée.

Parallèlement, une réflexion est engagée pour les ISDND en cours d'exploitation. A date, ces montants sont assurés par une garantie financière.

Le site des Pineaux dont l'exploitation est susceptible de cesser en 2025 pourrait être considéré comme prioritaire

Le montant total des consignations constituées au 31 décembre 2024 est de 3 335 403 €.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D041_BUR250325-DE

Aucune consignation nouvelle n'a été effectuée en 2024.

Exercice budgétaire	Consignations financières	Stock consigné (31/12/N)
2016	331 396 €	331 396 €
2017	1 277 428 €	1 608 824 €
2018	1 100 925 €	2 709 749 €
2019	- €	2 709 749 €
2020	- 780 599 €	1 929 150 €
2021	276 808 €	2 205 958 €
2022	1 001 767 €	3 207 725 €
2023	127 678 €	3 335 403 €
2024		**3 335 403 €**

Exercice budgétaire	Intérêts perçus	Total Intérêts cumulés
2016	- €	- €
2017	- €	- €
2018	- €	- €
2019	- €	- €
2020	41 763 €	41 763 €
2021	- €	41 763 €
2022	26 805 €	68 568 €
2023	- €	68 568 €
2024	***20 836 €***	**89 404 €**

	2016- 2023	2024	**Etat au 31/12/2024**
CSR St CHRISTOPHE	901 314 €	- €	**901 314 €**
ISD Talmont	737 704 €	- €	**737 704 €**
ISD Ile d'Yeu	387 931 €	- €	**387 931 €**
ISD Givrand	303 892 €	- €	**303 892 €**
Transfert Givrand	127 678 €	- €	**127 678 €**
TMB Château	150 168 €	- €	**150 168 €**
TMB st Christophe	194 679 €	- €	**194 679 €**
Transfert Mouzeuil	198 225 €	- €	**198 225 €**
Vendee tri	333 811 €	- €	**333 811 €**
TOTAL	3 335 403 €	- €	**3 335 403 €**

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Approuver** d'entériner l'état des consignations au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** d'entériner l'état des consignations au 31 décembre 2024.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).